

LIQUIDATION ANTICIPÉE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP)

« AMUNDI ETF MSCI UK UCITS ETF »

(le « Fonds »)

Les termes en majuscule figurant dans la présente lettre correspondent aux termes définis dans le prospectus du Fonds.

NOM DU FONDS	CLASSE DE PARTS	CODE ISIN
AMUNDI ETF MSCI UK UCITS ETF	Capi./Dist.	FR0010655761

Paris, le 26 janvier 2024,

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous comptons parmi les porteurs du Fonds dont la société de gestion est Amundi Asset Management (ci-après « Amundi » ou la « Société de gestion ») et nous vous en remercions.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds commun de placement ?

Amundi a décidé de procéder à la liquidation par anticipation de ce Fonds afin de tenir compte de l'évolution de la demande de ses clients, le Fonds n'ayant pas suscité un vif intérêt commercial depuis son lancement et ayant subi des rachats successifs depuis 2018.

Quand votre fonds commun de placement sera-t-il liquidé ?

Amundi procédera à la **liquidation du Fonds le 7 mars 2024** et au rachat automatique de vos parts sans commission de rachat sur la base de la valeur liquidative du 7 mars 2024, calculée le 8 mars 2023.

Sur le marché primaire, vous pourrez demander le rachat de vos parts jusqu'au 29 février 2024 (avant 17h00, heure de Paris).

Sur le marché secondaire, le dernier jour de négociation (achat/vente) des parts de ce Fonds en Bourse sur Euronext Paris interviendra le 27 février 2024 jusqu'à la clôture des marchés. Il sera procédé au retrait de la cotation des parts du Fonds sur ce marché à compter du 27 février 2024 à compter de la clôture des marchés.

Sans action de votre part, le montant de vos avoirs sera crédité sur votre compte espèces. Nous vous rappelons que ce rachat sera soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus ou moins-values de cessions des valeurs mobilières. Pour plus de détails sur la fiscalité applicable, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller financier habituel.

L'ensemble des coûts et frais opérationnels occasionnés par cette liquidation seront supportés par Amundi.

Conformément aux dispositions du prospectus du Fonds (Section « INDICATIONS SUR LE REGIME FISCAL »), les sommes pouvant être distribuées dans le cadre de la liquidation seront soumises au même régime fiscal décrit au prospectus.

Les souscriptions et rachats de parts sur le marché primaire seront suspendus à compter du 29 février 2024 après 17h00, heure de Paris. **La suspension des ordres d'achat et de vente sur le marché secondaire (en Bourse) sera effective à compter du 27 février 2024 après la clôture des marchés.**

Pour plus de détails, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller financier habituel ou nous contacter à l'adresse info-etf@amundi.com.

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de bien vouloir agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Fannie WURTZ,
Directrice du Pôle Distribution et Banques Privées, des métiers Gestion Passive et Alternative